

DISCOURS SUR LE BUDGET

prononcé par

L'honorable John-S. Bourque,

V.D., C.D., D.C.L.

Ministre des Finances de la Province

à

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 10 décembre 1959



1960

1960

DISCOURS SUR LE BUDGET

Monsieur l'Orateur,

L'année 1959 a marqué pour la province de Québec la fin d'une brillante époque et le début d'une ère nouvelle. L'honorable Maurice Duplessis est décédé le jour de la Fête du Travail, à Schefferville, dans le Nouveau-Québec. Il est mort à la tâche, dans ce territoire immense qu'il avait ouvert à la civilisation, après s'être associé, pendant plus de trente ans, à la vie et à l'histoire de sa province.

Au siècle dernier, Louis Hémon avait peint en quelques mots, dans « Maria Chapdelaine » notre attitude séculaire, en écrivant: « Au pays de Québec, rien ne doit mourir, rien ne doit changer. » S'il revenait parmi nous, exprimerait-il la même opinion? Il pourrait affirmer que rien ne doit mourir, car les Canadiens de langue française sont toujours attachés à leur histoire et à leur passé. Nos traditions et nos coutumes demeurent, notre langue est plus vivante, notre volonté de conserver nos droits et privilèges est plus tenace. Pourrait-il soutenir que rien ne doit changer? Autrefois, la province de Québec semblait destinée à demeurer une province essentiellement agricole, sur un continent fortement industrialisé. Elle apparaissait comme un cas d'exception en Amérique du Nord. Mais sous l'impulsion de l'honorable Maurice Duplessis, elle est passée de l'état de province agricole à l'état de province industrielle. Son expansion rapide est en voie de faire d'elle une véritable puissance économique. Hier, elle était uniquement une image du passé; aujourd'hui, elle est un espoir en l'avenir.

Elle n'est pas devenue pour cela une province comme les autres. Elle a peut-être une personnalité nouvelle, mais elle prend davantage conscience qu'elle est différente des autres provinces. Elle a plus de force pour affirmer que rien ne doit mourir, pour s'attacher plus fermement encore à ses droits et à ses traditions. L'honorable Maurice Duplessis demeurera toujours un symbole d'amour de sa province et il laissera le souvenir d'un défenseur intrépide de nos droits. Il a éveillé notre fierté économique. Il sera considéré par l'histoire comme l'un des grands hommes politiques de langue française au Canada.

Nul n'était mieux préparé pour prendre la relève et pour continuer son œuvre que le Ministre du Bien-Être social et de la Jeunesse. Bien que jeune encore, notre nouveau Premier Ministre possède une longue expérience de la vie politique. A la maison familiale, il a pu suivre les luttes ardentes livrées par son père contre un régime réactionnaire et antisocial. N'a-t-il pas eu, dès cette époque, l'occasion d'observer les misères d'une politique fermée à toute mesure de sécurité sociale? N'a-t-il pas regretté les injustices d'une politique d'abandon de nos plus belles ressources naturelles, au profit d'amis influents? Député à l'âge de vingt-trois ans, il devait devenir l'un des principaux artisans des transformations économiques suscitées par le gouvernement de l'Union Nationale, au cours du dernier quart de siècle. Il y a une dizaine d'années, il se voyait confier l'administration de nos lois de sécurité sociale et il était chargé d'organiser à travers toute la province un système d'enseignement spécialisé destiné à préparer notre jeunesse au rôle qu'elle devra jouer dans le développement de nos richesses naturelles. Il sera, nous en sommes convaincus, le chef qui permettra à la province de Québec d'atteindre son plein développement et de prendre ainsi une place encore plus grande dans la confédération canadienne et dans l'économie de notre pays. Il est lui aussi un fervent défenseur de l'autonomie des provinces et il inscrira son nom dans la grande lignée des hommes politiques qui ont lutté pour la reconnaissance des droits constitutionnels provinciaux. À Ottawa, il y a quelques semaines, il a fait excellente figure et il s'est affirmé comme un chef de file de grande envergure. Il a été accepté d'emblée comme le porte-parole véritable des aspirations de notre province. Il aura, grâce à ses talents, une politique d'inspiration personnelle, mais il suivra certainement dans ses grandes lignes la voie tracée par son regretté prédécesseur.

C'est un fait assez rare dans le passé qu'un chef soit choisi et accepté avec une si parfaite unanimité. Déjà, il a eu l'occasion de discuter avec les représentants de toutes les classes de la société. Il a étudié avec eux, dans une atmosphère de grande franchise et de cordialité, les problèmes les plus controversés de l'heure présente. Ses projets de solution sont accueillis avec la plus grande satisfaction.

Ses talents, son expérience du gouvernement, permettront à notre province d'envisager l'avenir avec confiance. Il a, pour poursuivre sa tâche, notre appui le plus loyal et le plus complet et il pourra compter demain sur l'appui effectif de toute la population de notre province.

I

CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1959-60

L'année 1959-60 peut être considérée comme une année de prospérité économique pour notre province. La politique monétaire de la Banque du Canada a causé un peu d'inquiétude chez les administrateurs de la chose publique et chez les hommes d'affaires, mais, dans l'ensemble, le Québec a continué sa marche ascendante vers le progrès. C'est l'état général du commerce et des affaires et non l'augmentation des impôts qui explique la hausse sensible de nos revenus. Ces revenus s'élèveront pour 1959-60 à une somme approximative de \$593,633,900, soit \$47,000,000 de plus que pour l'année

précédente. (1) Il y a augmentation plus ou moins marquée dans chacune de nos catégories de revenus. Nos dépenses suivent la même ligne ascendante et elles sont la conséquence inévitable de l'expansion industrielle de notre province. Les dépenses ordinaires s'élèveront à environ \$479,210,000 au 31 mars 1960, ce qui signifiera un surplus au compte ordinaire qui dépassera la somme de \$114,423,900. A même ce surplus, le gouvernement aura effectué des travaux d'une nature permanente au montant de \$113,584,000, soit une somme de travaux qui dépasse tout ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant. Nous terminerons donc l'année avec un surplus global d'opérations d'environ \$839,900. (2)

Il me fait plaisir de souligner en particulier que le département de l'Instruction publique aura consacré, au cours de la présente année financière, une somme d'environ \$104,858,000 à des fins d'éducation soit primaires, soit secondaires, soit universitaires. C'est un montant dix fois plus élevé que le budget de ce département en 1944-45. L'éducation est toujours demeurée l'objectif principal du gouvernement de l'Union Nationale et je suis convaincu que le nouveau Premier Ministre de la province, non seulement continuera dans cette voie, mais augmentera si possible la part de l'État.

a) Dépenses imputables au capital

Le gouvernement a toujours consacré la presque totalité de ses surplus au compte ordinaire à l'exécution de travaux d'une nature permanente qui contribuent à enrichir notre patrimoine. Ces travaux augmentent notre actif et le coût de leur exécution, payé à même nos revenus, n'affecte pas notre dette. Si vous référez au bilan publié dans les *Comptes Publics*, vous constaterez qu'au 31 mars 1945, l'actif immobilisé s'élevait à \$321,917,447.73. C'était l'actif accumulé après soixante-huit ans d'administration. Au 31 mars 1959, cet actif immobilisé s'élevait à \$1,067,997,313.30. L'administration de l'Union Nationale a ainsi triplé la valeur de l'actif immobilisé de la province.

Le ministère de la Voirie continue l'exécution de son programme de modernisation de nos routes. Il multiplie et améliore les voies d'accès à nos grandes villes, tandis que le ministère des Travaux publics assure la réfection des principaux ponts de la province. Faut-il ajouter que certaines sommes d'argent, inscrites au chapitre des dépenses ordinaires, sont en réalité des dépenses imputables au capital, comme les subventions pour la construction d'hôpitaux et pour la construction d'écoles soit pour l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement universitaire. Ces actifs, toutefois, ne sont pas inscrits au bilan de la province, mais au bilan des institutions qui en profitent. Si nous relevions dans toutes nos dépenses ordinaires les sommes d'argent destinées à permettre à l'initiative privée et publique de poursuivre des travaux d'une nature permanente, le montant de nos dépenses imputables au capital devrait être triplé.

L'événement principal de l'année dans le domaine de la voirie a été, je crois, le parachèvement des travaux de construction de l'autoroute des Laurentides. Ces travaux, exécutés sous la surveillance de la Commission de l'au-

(1) Cf. Tableau N° 1, page 17.

(2) Cf. Tableau N° 2, page 18.

toroute, ont été payés à même le revenu d'emprunts contractés par cet organisme et garantis par le gouvernement de la province. Ces travaux de génie sont un actif précieux pour la région de Montréal et font l'orgueil, non seulement des automobilistes qui en profitent, mais de toute la population.

Si nous établissons le bilan de nos dépenses imputables au capital depuis le 1er avril 1945, nous constatons qu'en l'espace de quinze ans, elles forment un montant total de plus de \$900,000,000. A la fin de la prochaine année, le montant de cet actif dépassera certainement le milliard.

ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS	
1946.....	\$ 12,977,903
1947.....	24,287,135
1948.....	40,927,129
1949.....	64,755,220
1950.....	42,341,455
1951.....	33,825,175
1952.....	60,262,344
1953.....	67,007,015
1954.....	58,088,426
1955.....	57,937,154
1956.....	76,607,809
1957.....	87,492,404
1958.....	86,355,119
1959.....	93,444,148
1960.....	113,584,000 (1)
TOTAL.....	\$919,892,436

(1) Estimation

b) Surplus au compte ordinaire

Le surplus au compte ordinaire, à la fin de l'année financière, soit le 31 mars 1960, s'élèvera à la somme approximative de \$114,423,900. Ce sera le quinzième surplus au compte ordinaire en quinze ans d'administration. Ce sera en outre le plus important de tous ces surplus, car pour la première fois il dépassera \$100,000,000. Ces surplus se totalisent à plus de \$800,000,000, pour la période du 1er avril 1946 au 31 mars 1960.

ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS	
1946.....	\$ 14,768,397
1947.....	26,471,830
1948.....	44,367,887
1949.....	33,765,031
1950.....	31,753,562
1951.....	38,006,501
1952.....	62,074,513
1953.....	28,887,819
1954.....	36,456,881
1955.....	36,634,866
1956.....	76,902,362
1957.....	86,180,352
1958.....	86,628,133
1959.....	93,817,886
1960.....	114,423,900 (1)
TOTAL.....	\$811,139,920

(1) Estimation

Mon prédécesseur a insisté à plusieurs reprises sur l'importance, pour les contribuables, de bien connaître la procédure suivie par le gouvernement de la province de Québec pour établir le résultat de ses opérations financières. Il arrive malheureusement trop souvent que des esprits non avertis ne rendent pas justice à notre province dans leurs comparaisons entre le résultat de nos opérations financières et celui des autres provinces canadiennes.

Vous serez sans doute intéressés de prendre connaissance de l'exposé clair et précis publié sur cette question par le *Canadian Tax Journal*, dans son numéro de mars-avril 1959:

"A cette époque de l'année où les budgets provinciaux sont publiés, les expressions comptables très simples de surplus et de déficit sont interprétées dans des sens très différents. Dans l'Ontario, le surplus qui a fait l'objet de nombreux commentaires ne vise que le compte ordinaire et ne tient aucunement compte des centaines de millions de dollars de dépenses imputables au capital. Par contre, au Québec, le déficit prévu tient compte de l'ensemble des transactions au compte ordinaire et au compte capital. Le système suivi par l'Ontario est traditionnel en matière de finances gouvernementales et il a été suivi pendant de nombreuses années par les municipalités et par beaucoup de gouvernements provinciaux. Le système du Québec est analogue à celui qui est suivi par le gouvernement fédéral et maintenant par plusieurs provinces du Canada.

Il est difficile de partager clairement les provinces entre les deux écoles. Les provinces de Terre-Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Écosse et Manitoba conservent la séparation traditionnelle entre les dépenses ordinaires et les dépenses imputables au capital; le surplus ou le déficit qu'elles déclarent reflète la situation seulement en ce qui concerne les transactions ordinaires. D'autre part, les provinces de Saskatchewan, Alberta et Colombie canadienne établissent en fait leurs comptes sur une base combinée. Le Nouveau-Brunswick, qui occupe une position intermédiaire, fait figurer partie, mais non toutes ses dépenses imputables au capital, au compte ordinaire. Dans le budget de l'Alberta pour l'année 1959-60, le déficit global tient compte de différents emprunts autorisés par des statuts ainsi que de toutes ses dépenses imputables au capital. Pour sa part, la Colombie canadienne paie une petite partie de ses dépenses imputables au capital à même un surplus de revenus accumulés.

Cette confusion générale empêche le citoyen moyen de se rendre compte, sur une base rationnelle, de la situation financière de son gouvernement. Il n'est donc pas étonnant que, dépité, il y renonce.

Il est naturellement possible d'avancer des arguments en faveur de chaque système, mais le danger de comparer le "surplus" ou le "déficit" d'une province avec le "surplus" ou le "déficit" d'une autre province ou du gouvernement fédéral sans se référer attentivement aux mots qui qualifient ces expressions ainsi qu'au système en vigueur, peut être démontré par un rapide examen des budgets de l'Ontario et du Québec pour la présente année.

D'après le système suivi en Ontario, le budget de la province de Québec se traduirait par un "surplus" dépassant \$100 millions au lieu du "déficit" de l'ordre de \$7 millions qui a été annoncé.— (Il s'agit du budget 1959-60)

D'après le système suivi dans le Québec, le budget de la province de l'Ontario se traduirait par un "déficit" dépassant \$200 millions au lieu du "surplus" de l'ordre de \$3 millions qui a été annoncé. Chaque province devrait suivre le système qui fait le mieux son affaire, mais il serait souhaitable que l'on puisse établir une plus grande mesure d'uniformité."

c) Dette per capita

Si nous consultons les *Comptes Publics* déposés au début de la présente session, nous constatons que la dette nette de la province est de \$194,385,355.16. C'est une diminution de près de \$31,000,000 comparativement au chiffre de la dette nette au 31 mars 1958. Pour bien comprendre toute l'importance d'un pareil résultat, il suffit de calculer quelle était, au cours des an-

nées passées et quelle est, à l'heure actuelle, la dette per capita de notre province. Cette dette, qui était de \$87.16 en 1944, a diminué graduellement pour s'établir à \$39.10, en 1959. Voici d'ailleurs un tableau indiquant le montant de la dette nette de la province à la fin de chaque année financière, depuis 1944 et le montant de la dette per capita pour chacune de ces années:

DETTE NETTE PER CAPITA (DU 31 MARS 1944 A 1959 INCLUSIVEMENT)			
ANNÉE	DETTE NETTE AU 31 MARS	POPULATION (EN MILLIERS)	DETTE NETTE PAR TÊTE
1944	\$305,078,048.32	3,500	\$87.16
1945	308,243,440.96	3,560	86.58
1946	299,412,173.00	3,629	82.50
1947	284,915,911.19	3,710	76.80
1948	274,912,456.34	3,788	72.58
1949	299,364,639.86	3,882	77.12
1950	284,131,784.77	3,969	71.59
1951	267,428,335.87	4,056	65.93
1952	248,776,943.16	4,174	59.60
1953	273,933,254.94	4,269	64.17
1954	280,339,501.47	4,388	63.89
1955	285,257,888.61	4,517	63.15
1956	265,322,345.96	4,628	57.33
1957	247,869,555.93	4,725	52.46
1958	225,298,163.47	4,852	46.43
1959	194,385,355.16	4,971	39.10

Ce tableau illustre la diminution constante de la dette nette de la province, au cours des quinze dernières années. Cette diminution s'est produite dans une période où les dettes de la plupart des gouvernements, de presque toutes les entreprises et des individus, étaient à la hausse. Peut-on trouver meilleur exemple de saine administration ?

d) Surplus consolidé

Le surplus consolidé, qui était de \$43,522,635.69 au 31 mars 1945, s'élevait à \$624,238,577.45 au 31 mars 1959 et il atteindra tout près de \$750,000,000 au 31 mars 1960.

e) Obligations de la province

Je signalais dans mon dernier discours sur le budget que grâce à la prudente administration de ses finances, le gouvernement de la province avait réussi à éviter toute nouvelle émission d'obligations, depuis le 15 janvier 1957. Toutefois, je soulignais que le programme de remboursement d'emprunts pour 1959-60 était extrêmement chargé. En fait, depuis le 1er avril dernier, le gouvernement a remboursé trois emprunts ou tranches d'emprunts s'élevant à un montant total de \$24,730,782. De plus, durant les trois prochains mois, il devra rembourser trois autres émissions au montant total de \$22,500,000. Cependant, toutes ces émissions d'obligations à rembourser prévoyaient des versements aux fonds d'amortissement et c'est la raison pour laquelle ces opérations ne grèvent guère les finances de la province.

Nous continuons toujours d'attacher énormément d'importance à nos fonds d'amortissement, puisqu'ils contribuent à faciliter le remboursement de nos obligations. Pendant l'année 1958-59, les fonds d'amortissement ont augmenté d'une somme de \$18,440,000 malgré le remboursement entier, à même ces fonds, d'un emprunt de \$10,350,000 dont l'échéance était fixée au mois d'août 1958. En fait, les revenus des fonds d'amortissement, pour la seule année 1958-59, se sont élevés à \$28,790,099.06.

L'année 1959 a été marquée par une hausse continue du taux d'intérêt qui a atteint 6% pour les provinces qui jouissent du meilleur crédit sur le marché. De plus, les restrictions sur le crédit ont forcé les banques à charte à restreindre leurs prêts temporaires aux individus, à l'industrie et aux gouvernements. Il a été nécessaire au cours de l'automne, c'est-à-dire à l'époque où les revenus de la province sont moins élevés, d'effectuer un emprunt sur le marché américain pour obtenir les argents nécessaires à la bonne administration du gouvernement. Il s'agit d'un emprunt de \$25,000,000 effectué le 1er octobre, au taux d'intérêt de 5 3/8%.

Pour mesurer la hausse constante du taux des intérêts au Canada, examinons le taux d'intérêt des bons du trésor fédéraux, au cours des deux dernières années. Le 19 septembre 1958, ce taux d'intérêt était de 2.17%, alors que le 20 août 1959, il était de 6.04%:

BONS DU TRÉSOR FÉDÉRAUX	
DATE	TAUX D'INTÉRÊT
1958 — 19 septembre.....	2.17%
24 octobre.....	2.48
21 novembre.....	3.00
19 décembre.....	3.56
1959 — 23 janvier.....	3.46
20 février.....	3.78
20 mars.....	4.22
23 avril.....	4.72
21 mai.....	5.05
18 juin.....	5.22
23 juillet.....	5.41
20 août.....	6.04
17 septembre.....	5.88

Le taux d'intérêt des bons du trésor fédéraux est établi chaque semaine d'après le résultat des soumissions qu'adressent, tous les jeudis, les banques à charte et certaines autres institutions financières, à la Banque du Canada. Cette dernière fixe alors son taux d'escompte pour la semaine suivante à un taux de .25% supérieur. C'est ainsi que lorsque le taux des bons du trésor est de 5.88%, le taux d'escompte est fixé à 6.13%.

Pour la prochaine année, le gouvernement de la province aura à rembourser un seul emprunt au montant de \$15,000,000 dont l'échéance est fixée au 1er juillet 1960.

II

CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960-61

Que nous réserve l'année 1960? Sera-t-elle une année de prospérité? Sera-t-elle une année de régression économique? L'opinion générale des hommes d'affaires et des économistes est à l'effet que la prochaine année sera meilleure que 1959. Le 28 novembre dernier, le *Financial Post* résumait ainsi une enquête faite chez un groupe important d'hommes d'affaires canadiens :

“Les dirigeants d'un nombre imposant de compagnies qui ont pu être interrogés estiment que les perspectives pour la prochaine année sont excellentes. La plupart estiment que les ventes de leurs compagnies augmenteront considérablement en 1960. De plus, pour la majorité des compagnies, les bénéfices seront sensiblement supérieurs.

C'est ainsi que l'on peut résumer les réponses aux questions que le *Financial Post* avait posées à d'éminents manufacturiers et commerçants. Bien entendu, toutes les compagnies ne bénéficieront pas de cette amélioration pendant le dernier et si prospère stade du cycle actuel de l'économie, mais, dans leur ensemble, les tendances actuelles sont dirigées vers l'expansion.”

La semaine suivante, le même journal nous apportait l'opinion d'un groupe de banquiers canadiens. Leurs prévisions sont à l'effet que l'activité économique de 1960 sera supérieure à celle de 1959. Toutefois, ils expriment des réserves sur les conséquences que pourraient avoir à la longue les restrictions sur le crédit. En fait, ils semblent tous d'accord pour affirmer que les taux d'intérêt demeureront très élevés.

Monsieur J. E. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, déclarait le 16 novembre dernier à Montréal que “l'économie de l'Amérique du Nord s'est éloignée du retrait de 1957-58 pour passer au regain de 1958-59 et que certains observateurs parlent actuellement d'un “boom” pour 1960.” Cette opinion est identique à celle exprimée par le ministre fédéral des Finances, l'honorable Donald Fleming, le 8 octobre dernier, à Shawinigan, alors qu'il affirmait qu'une période de très grande prospérité n'est pas incompatible avec une période de rareté d'argent et de taux élevés d'intérêt.

L'économie de notre province est, à mon avis, plus stable que l'économie du pays tout entier. Elle est basée sur une expansion graduelle de l'exploitation de nos richesses naturelles. D'ailleurs, l'an dernier, alors que les profits des corporations diminuaient aux États-Unis et au Canada, ils continuaient d'augmenter dans la province de Québec. Dans notre province, les profits des corporations ont une tendance continuelle à la hausse. Par contre, la moindre régression économique affecte cette source de revenu sur le plan fédéral, c'est-à-dire sur le plan canadien. Il est donc permis d'affirmer que notre économie possède une grande stabilité et qu'elle conservera les mêmes caractéristiques en 1960.

Je crois cependant qu'il est de mon devoir de souligner que la politique monétaire actuelle du gouvernement canadien pose, à l'attention des pouvoirs publics, des problèmes dont la solution nous semble extrêmement difficile. A l'heure présente, les gouvernements provinciaux, les corporations municipales, les commissions scolaires et les institutions d'assistance éprouvent de

très grandes difficultés pour financer à long terme leurs travaux nécessaires d'expansion. La politique de restriction réelle ou mitigée du crédit cause de l'inquiétude chez les dirigeants des institutions publiques. Le développement de nos communautés sociales entraîne, au point de vue municipal et scolaire, des problèmes qui doivent recevoir des solutions. Il n'est pas possible d'ajourner indéfiniment certains travaux publics municipaux et la construction de certaines écoles. Nous touchons là à des questions qui sont de primordiale importance pour le bien-être du citoyen et un régime économique soucieux de ses obligations devrait, à mon sens, trouver un règlement équitable à ces problèmes. Les corporations municipales canadiennes font actuellement des démarches afin que le gouvernement fédéral crée pour elles un fonds d'emprunt à un taux d'intérêt modique qui leur permettrait de faire face plus facilement à leurs obligations. La situation actuelle augmente les problèmes soumis à l'attention des gouvernements provinciaux et, malheureusement, ces derniers n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour en assurer un règlement définitif. D'ailleurs, le pouvoir d'emprunt n'est-il pas un corollaire du pouvoir de taxation? C'est un pouvoir destiné à assurer le paiement, par les générations futures, de certains travaux permanents dont elles jouiront elles-mêmes. Les provinces, les corporations municipales et les commissions scolaires, déjà limitées dans leurs pouvoirs de taxation, peuvent-elles continuer de se développer normalement si leur pouvoir d'emprunt est en fait partiellement paralysé?

Les prévisions budgétaires pour 1960-61 dépassent celles de l'année dernière. Nos revenus atteindront \$617,797,200.(1) Les dépenses ordinaires s'élèveront à \$500,672,300 (2) et les dépenses imputables au capital toucheront \$116,625,000. Le total du budget atteindra donc \$617,297,300. Nous aurons ainsi un surplus au compte ordinaire de \$117,124,000 et un surplus global d'opérations de près de \$500,000.

Le budget ne prévoit aucun changement dans le niveau des impôts.

a) L'éducation

C'est dans le domaine de l'éducation que l'augmentation des crédits sera la plus sensible. Le budget du département de l'Instruction publique prévoit, au seul chapitre des subventions aux commissions scolaires, une somme de \$10,000,000 de plus que l'an dernier. En ce qui concerne l'enseignement secondaire et l'enseignement universitaire, le gouvernement de la province, par l'entremise de son Premier Ministre, a fait une proposition concrète aux autorités fédérales, afin d'apporter une solution au problème qui résulte de l'intrusion du gouvernement central dans ce domaine provincial. Cette suggestion tient compte des droits inaliénables de notre province en matière d'éducation. Dès le début de la présente session, le gouvernement a déposé un projet de loi intitulé "Loi concernant les investissements immobiliers des universités". Cette loi prévoit un mode de financement à long terme pour assurer le développement de l'enseignement universitaire. Les emprunts que ces institutions devront contracter pour leur expansion et leurs besoins croissants seront garantis par le gouvernement. Ce dernier pourra également garantir le paiement des intérêts et prendre à son compte, en totalité ou en partie, toute échéance de capital et d'intérêt. Il n'est que juste et équitable que le coût de ces cons-

(1) Cf. Tableau N° 3, page 19.

(2) Cf. Tableau N° 4, page 20.

tructions permanentes ne soit pas payé uniquement par la génération présente, mais aussi par les générations futures qui en profiteront. Le budget ne tient pas compte des revenus supplémentaires que la province pourrait retirer, en vertu de l'entente projetée.

b) La protection de la santé

Le gouvernement poursuivra sa politique de protection de la santé. Il continuera d'apporter son aide pour multiplier les facilités d'hospitalisation. En effet, le budget prévoit une dépense de \$3,000,000 pour assurer le paiement des subventions nécessaires à la construction des hôpitaux d'Amqui, de Sept-Iles, de Maniwaki et de Mégantic. Le budget total du ministère de la Santé s'élèvera à \$74,166,000 en 1960-61, comparativement à \$69,725,000 en 1959-60.

Dans le domaine de l'assurance-hospitalisation, le gouvernement ne voit aucun obstacle constitutionnel à l'élaboration d'un plan qui tienne compte des caractéristiques propres à notre province. Il se croit cependant justifiable d'agir avec prudence. Il cherchera à obtenir toutes les données du problème, pour l'étudier en profondeur et avec réalisme.

c) La sécurité sociale

Le gouvernement recherche constamment les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour améliorer ses mesures de sécurité sociale. Il vient d'apporter de profondes modifications à la Loi des accidents du travail et il prévoit en particulier une somme additionnelle de plus de \$7,000,000 pour l'assistance sociale. En fait, le budget du ministère du Bien-Être social pour cette année est de \$12,000,000 supérieur à celui de l'an passé. Il était de \$69,871,000 en 1959-60 et il sera de \$82,282,000 en 1960-61.

Les gouvernants soucieux de leurs responsabilités doivent se pencher sans cesse sur les déshérités de la vie, pour les aider dans toute la mesure du possible à réduire les malheurs humains et sociaux qui les accablent.

d) L'activité économique

1° L'industrie agricole

L'agriculture du Québec a connu un regain de vie depuis quinze ans. Successivement, les lois du crédit agricole et de l'électrification rurale ont transformé nos campagnes. De plus, avec les années, le gouvernement a pris à sa charge une part de plus en plus importante des responsabilités des corporations municipales et des commissions scolaires. Il a augmenté sa contribution à l'assistance publique, il a assumé la majorité de leurs dépenses dans le domaine de la voirie et de la construction des ponts publics. Il accroît sans cesse son aide aux commissions scolaires. Cette année, le budget du ministère des Affaires municipales contient un montant de \$2,500,000 pour permettre au gouvernement d'accorder une aide financière aux municipalités qui sont dans l'obligation de construire des systèmes d'aqueduc et d'égout. Toutes ces mesures permettent au milieu rural de mieux se développer, parce qu'il est libéré de la majeure partie des charges financières qui l'accablaient autrefois.

Le gouvernement continuera sa politique d'aide aux cultivateurs et le budget du ministère de l'Agriculture pour 1960-61 s'élèvera à \$33,762,000, comparativement à \$30,216,000 pour la présente année. Le ministère poursuivra son programme de drainage et d'égouttement des terres, afin d'augmenter la superficie cultivable de la province. D'autre part, l'enseignement agricole et les contacts plus fréquents de nos cultivateurs avec leurs agronomes permettent à l'industrie agricole de mettre sur le marché des produits de meilleure qualité. Ces produits font aujourd'hui concurrence à ceux de l'extérieur, sur les marchés de nos grandes villes. L'agriculture, dans notre province, est une industrie qui s'affirme, qui se spécialise et qui utilise actuellement des techniques qui se comparent avec celles de la grande industrie.

2° L'exploitation de nos richesses naturelles

A) La forêt

Il est encore trop tôt pour obtenir des chiffres définitifs sur la production de nos ressources forestières pour l'année 1959. Déjà cependant, nous pouvons affirmer que la production et les expéditions de papier journal au cours de cette année ont augmenté de plus de 10% par rapport à 1958. Les ingénieurs forestiers soulignent de plus que l'emploi dans l'industrie de la pulpe et du papier et dans les exploitations forestières a augmenté dans la même proportion, au cours de l'année qui s'achève.

B) La production hydroélectrique

Le ministère des Ressources hydrauliques poursuit son inventaire du potentiel hydroélectrique de tout le nord québécois, de la Baie James à la Baie d'Ungava. L'Hydro-Québec, de son côté, a chargé ses ingénieurs de préparer les plans définitifs des projets de Carillon et de Manicouagan. Le projet de Carillon assurera aux consommateurs 800,000 c.v. additionnels et il sera complété en l'espace de deux ans. Celui de Manicouagan permettra le développement de 6,000,000 c.v. et il sera réalisé au cours des dix prochaines années.

L'année 1960 marquera de plus la fin des travaux entrepris par l'Hydro-Québec à Bersimis. Ces immenses travaux démontrent le désir du gouvernement de la province de mettre tout en œuvre pour assurer l'exploitation rationnelle de nos richesses naturelles. Nous voulons donner à l'industrie et à la consommation domestique toute l'énergie électrique dont elles ont besoin. Au début de 1958, la province de Québec pouvait compter sur 8,979,857 c.v. On estime qu'à la fin de 1960, elle disposera de 11,876,557 c.v., soit de près de 3,000,000 c.v. additionnels en l'espace de trois ans.

C) Les mines

La production minière de notre province touchera en 1959 un nouveau sommet, car la valeur de cette production atteindra une somme approximative de \$453,000,000, soit \$64,000,000 de plus qu'au cours de l'année 1958. La production du minerai de fer dépassera de \$42,000,000 celle de 1958. Il y aura de plus augmentation de \$27,000,000 dans la valeur de la production du cuivre et de \$8,000,000 dans celle de l'amiante. A ce rythme, la province de Québec deviendra la plus importante du Canada par son industrie minière. En fait,

cette augmentation sera encore plus sensible dans un avenir rapproché, par suite de la mise en opération des importantes exploitations qui sont actuellement en voie d'organisation. La compagnie Quebec Cartier Mining, pour sa part, exécute des travaux qui exigeront des déboursés d'environ \$250,000,000 dans la région de Shelter Bay et du Lac Jeannine. Elle se propose de commencer l'extraction du minerai de fer en 1961. Mon collègue, le Ministre des Mines, écrivait le 26 novembre dernier, dans *The Northern Miner*, un article qui se terminait comme suit:

"Des commentaires aussi brefs ne peuvent que signaler les développements principaux de l'industrie minière de la province au cours de l'année dernière, mais ils suffisent pour souligner le rôle de cette industrie dans l'expansion économique du Québec. Des milliers et des milliers de travailleurs gagnent directement et indirectement leur subsistance dans cette industrie et des millions de dollars sont payés chaque année en gages, salaires et services. Chaque nouveau producteur et chaque nouvelle installation se traduit par des investissements qui s'élèvent d'habitude à des dizaines de millions de dollars et le matériel utilisé dans les opérations minières a pour effet de donner de l'emploi à des centaines d'autres travailleurs, pour leur procurer un niveau élevé de vie. L'expansion de notre industrie minière se continuera et bénéficiera, directement et indirectement, à tous les citoyens de la province."

D) Les travaux publics et la voirie

Une somme de \$14,000,000 est inscrite au budget du ministère des Travaux publics pour permettre la construction de deux nouveaux ponts et faciliter ainsi la circulation à la sortie de l'île de Montréal. Le Premier Ministre a d'ailleurs déjà annoncé la construction d'un second pont à Ste-Anne de Bellevue et d'un autre à Montréal, à côté du pont Mercier. Le gouvernement reconnaît ainsi ses responsabilités, en assurant à la métropole du Canada des facilités d'accès qui lui permettront de conserver son rang de première ville canadienne.

Le ministère de la Voirie continuera, pour sa part, les importants travaux qu'il a entrepris en particulier dans les régions de Montréal et de Québec, pour rendre la circulation plus facile aux abords des grandes villes. Il ne néglige rien non plus pour améliorer l'entretien des chemins durant la saison d'hiver, car le budget consacré à cette fin est passé de \$5,750,000 en 1954-55 à \$12,250,000 en 1960-61.

3° L'industrie manufacturière

Si nous examinons les principales données statistiques qui sont le reflet de notre activité économique, nous constatons que les résultats de l'année 1959 dépasseront ceux de l'année 1958. Il y aura une augmentation d'environ \$200,000,000 dans la valeur brute des produits manufacturés, une augmentation de \$400,000,000 dans le revenu personnel des contribuables et une augmentation de \$20,000,000 dans la valeur de la production de nos fermes. L'industrie de la construction a exigé des capitaux qui dépassent de \$20,000,000 ceux de 1958. Toutefois, dans l'ensemble, à cause des restrictions sur le crédit, le montant total des dépenses imputables au capital effectuées, tant par les organismes publics que par l'entreprise privée, est sensiblement le même qu'au cours de 1958.

20,145 maisons d'habitation nouvelles étaient terminées au cours de l'an dernier. Leur nombre a atteint 20,938 en 1959. A l'heure présente, 17,844

maisons d'habitation sont en construction, comparativement à 17,159 à la même date en 1958.

Si nous rappelons nos prévisions du début, nous pouvons conclure que tous ces chiffres seront dépassés en 1960. Personne n'exprime de doute à ce sujet, mais les opinions varient sur l'importance de l'augmentation. D'ailleurs, la vigueur de notre jeune économie, l'initiative de nos chefs d'entreprise, le talent de notre main-d'œuvre, justifient ces espoirs.

CONCLUSION

Le budget contient la somme des dépenses nécessaires à l'exécution des obligations d'un gouvernement envers les contribuables. Nous avons conscience de ne pouvoir, avec nos revenus, remplir complètement et parfaitement notre rôle. Tous les services essentiels à la vie sociale et économique du pays relèvent des provinces et nous leur consacrons le cinquième des impôts payés par le contribuable canadien. Nous croyons que cette proportion est insuffisante et qu'elle peut compromettre à la longue le développement normal du pays lui-même.

Le Premier Ministre de la province déclarait l'autre jour à une délégation de l'Association des manufacturiers canadiens

“qu'il fallait absolument une répartition plus équitable du produit des impôts au Canada. C'est, disait-il, une question de vie ou de mort pour les provinces et pour les autorités municipales et scolaires. Si en 1962, l'année où expirent les ententes fiscales avec Ottawa, la chose n'est pas reconnue, je ne vois pas comment la Confédération canadienne pourra continuer à fonctionner.”

Quelques instants plus tard, il ajoutait:

“La survivance de la Confédération est possible seulement dans la mesure où il y aura un rajustement fiscal. Le gouvernement provincial et les administrations municipales et scolaires sont incapables d'assumer leurs responsabilités avec seulement un cinquième du produit des impôts.”

Ce problème essentiel à la survivance des gouvernements provinciaux n'est pas un problème personnel pour les membres de l'Union Nationale. C'est un problème qui touche nos intérêts les plus chers, ceux de nos familles, ceux de nos associations professionnelles, ceux des générations futures et ceux de toutes les classes de la société. Ce ne doit pas être l'objet d'une lutte de la part d'un parti ou d'un gouvernement, mais ce doit être la lutte de tous les citoyens de la province. La victoire est possible si tous veulent bien faire front commun pour la reconnaissance définitive des droits essentiels à notre autonomie.

La Confédération a été le résultat d'un pacte entre les provinces de 1867. Les provinces n'ont pas voulu disparaître, mais elles ont voulu confier à une nouvelle administration gouvernementale certains problèmes qu'elles étaient incapables de résoudre séparément. Elles ont voulu survivre et elles le désirent encore aujourd'hui.

En certains milieux, il est déjà question de marquer par des célébrations grandioses le centenaire de la Confédération. L'idée est excellente, mais une telle célébration ne pourra être un véritable succès, si elle est entourée d'une

atmosphère de malaise. Elle devra être l'expression naturelle des sentiments du peuple canadien envers les institutions politiques qui le gouvernent. Ce sont les provinces qui ont permis la naissance de la Confédération. Peuvent-elles célébrer dans la joie, un régime qui les a mises en tutelle? Peuvent-elles organiser des manifestations pour rappeler leur autonomie perdue, pour souligner la diminution graduelle de leurs droits et privilèges? Faudrait-il penser qu'elles ont, il y a cent ans, imaginé un système qui les paralyserait? Les dispositions de l'Acte de 1867 sont trop claires pour permettre une telle théorie. Toutes les fonctions essentielles de la société sont abandonnées aux gouvernements provinciaux. C'est d'ailleurs pour permettre à l'électorat de mieux exercer son pouvoir de contrôle sur eux que les Pères de la Confédération leur ont laissé le champ de la taxation directe. Les hommes politiques de l'époque déclaraient que les taxes directes étaient impopulaires, parce qu'elles frappent directement le contribuable. Si elles ne sont pas justifiées, elles peuvent être un danger pour l'homme politique qui les impose. C'est la raison principale de l'attribution des taxes directes aux gouvernements provinciaux. Les Pères de la Confédération n'ont-ils pas voulu par là faciliter, sur le plan provincial, l'exercice du gouvernement démocratique?

Les provinces sont aux prises avec des problèmes qui découlent du développement de leurs richesses naturelles. Elles doivent solutionner toutes les difficultés entraînées par leur expansion économique. Elles ne reçoivent pas d'aide pour la construction des routes et des ponts dans les régions nouvelles. Elles doivent contribuer à la construction des écoles et des hôpitaux. Elles doivent secourir les municipalités qui sont aux prises avec une foule de problèmes de vie collective. Une fois cette tâche accomplie, une fois qu'elles ont consacré des sommes énormes pour faire face à leurs obligations, les corporations qui profitent de ce développement versent les quatre cinquièmes de leurs impôts au gouvernement fédéral et le cinquième aux institutions provinciales. Personne ne peut soutenir la justice et l'équité d'une pareille situation. Depuis vingt ans, sous l'inspiration de certains théoriciens, le gouvernement fédéral s'est engagé sur une fausse voie, en vertu de principes nouveaux dénués de sens pratique. Il est temps que la Confédération reprenne son sens véritable, celui qu'elle avait en 1867. Il est temps que les provinces puissent respirer de nouveau et collaborer complètement à la grandeur du Canada tout entier.

M. l'Orateur, je propose que cette Chambre se forme maintenant en Comité des voies et moyens.

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉTAT PROVISOIRE DES REVENUS

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1960
7 mois terminés — 5 mois en cours

REVENUS : —			
Provenant d'impôts et de droits : —			
Sur les corporations (capital)	\$ 24,000,000		
Sur les corporations (profits)	85,000,000		
		\$109,000,000	
Impôt provincial sur le revenu		58,000,000	
Sur la gazoline		93,000,000	
Ventes	65,500,000		
A déduire: Partie attribuée au fonds d'éducation	32,500,000		
		33,000,000	
Sur les successions		19,000,000	
Sur le tabac		19,000,000	
Sur transferts de valeurs mobilières		1,300,000	
Loi de l'assistance publique : —			
Courses	4,600,000		
Divertissements	2,200,000		
Pour hôpitaux (sur repas)	6,200,000		
Entente fédérale-provinciale	10,000,000		
		23,000,000	
Pour la prévention des incendies		167,000	
			\$355,467,000
Provenant d'autres sources : —			
Ressources Naturelles : —			
Terres et Forêts		14,750,000	
Mines		4,529,000	
Ressources hydrauliques		5,228,000	
Chasse		2,538,900	
Pêcheries		231,000	
Terres de colonisation		27,200	
Attribué au Fonds d'Éducation : —			
Droits de coups	670,000		
Ressources hydrauliques	5,600,000		
		6,270,000	
			33,574,100
Licences et permis : —			
Véhicules-automobiles		38,000,000	
Hôtels, restaurants, etc.		650,000	
Loi de l'assistance publique		200,000	
Divers		708,000	
			39,558,000
Honoraires et divers : —			
Loi de l'assistance publique		1,000,000	
Département du procureur général		3,625,000	
Transports et Communications		710,000	
Département du travail		1,125,000	
Secrétariat de la province		300,000	
Ressources hydrauliques		554,500	
Divers		188,800	
			7,503,300
Intérêts : — Placement des fonds d'amortissement		5,100,000	
Divers comptes		923,300	
			6,023,300
Fonds d'éducation		41,370,000	
A déduire: Revenus figurant à la rubrique Ressources Naturelles		6,270,000	
			35,100,000
Commission des liqueurs de Québec : —			
Impôt spécial sur les spiritueux (S.R.Q., 1941, c. 255, a. 31)		2,000,000	
Permis et droits		13,000,000	
Compte de commerce	35,000,000		
A déduire: Octroi à l'assistance publique	1,000,000		
		34,000,000	
			49,000,000
Autres revenus : —			
Paiement de péréquation (net)		63,200,000	
Subside canadien		3,173,000	
Amendes, etc.		969,200	
Divers		66,000	
			67,408,200
Total des revenus			\$593,633,900

Tableau No 2

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉTAT PROVISOIRE DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1960
7 mois terminés — 5 mois en cours

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	\$ 2,682,000	\$ 2,682,000	\$ —
Agriculture.....	31,459,000	31,198,000	261,000
Bien-Être social.....	74,347,000	71,347,000	3,000,000
Chasse.....	4,606,000	4,106,000	500,000
Colonisation.....	15,625,000	12,100,000	3,525,000
Conseil exécutif.....	8,717,000	8,717,000	—
Finances.....	9,424,000	9,424,000	—
Industrie et commerce.....	2,043,000	2,043,000	—
Instruction publique.....	104,858,000	104,558,000	300,000
Jeunesse.....	23,977,000	17,477,000	6,500,000
Législation.....	1,542,000	1,542,000	—
Mines.....	6,353,000	3,653,000	2,700,000
Pêcheries.....	4,450,000	3,880,000	570,000
Procureur général.....	19,387,000	19,387,000	—
Ressources hydrauliques.....	4,735,000	4,433,000	302,000
Santé.....	77,281,000	77,281,000	—
Secrétaire de la province.....	3,534,000	3,034,000	500,000
Terres et forêts.....	9,856,000	9,606,000	250,000
Transports et Communications.....	882,000	882,000	—
Travail.....	3,495,000	3,495,000	—
Travaux publics.....	43,388,000	21,312,000	22,076,000
Voirie.....	116,242,000	43,142,000	73,100,000
Réserve.....	2,000,000	2,000,000	—
	<u>\$570,883,000</u>	<u>\$457,299,000</u>	<u>\$113,584,000</u>
Service de la dette publique.....	\$ 21,911,000	\$ 21,911,000	

SOMMAIRE

Compte ordinaire :		
Revenus.....		\$593,633,900
Dépenses :		
Ordinaires.....	\$457,299,000	
Service de la dette publique.....	21,911,000	\$479,210,000
		<u>\$114,423,900</u>
Surplus au compte ordinaire.....		<u>\$114,423,900</u>
Compte immobilisation.....		<u>\$113,584,000</u>

Tableau No 3

— 19 —

PROVINCE DE QUÉBEC

REVENUS APPROXIMATIFS pour L'EXERCICE FINANCIER 1960-61

REVENUS : —			
Provenant d'impôts et de droits : —			
Sur les corporations (capital)	\$ 25,500,000		
Sur les corporations (profits)	88,000,000	\$113,500,000	
Impôt provincial sur le revenu		61,000,000	
Sur la gasoline		97,000,000	
Ventes	70,000,000		
A déduire: Partie attribuée au fonds d'éducation	34,500,000		
		35,500,000	
Sur les successions		19,000,000	
Sur le tabac		19,500,000	
Sur transferts de valeurs mobilières		1,500,000	
Loi de l'assistance publique : —			
Courses	5,500,000		
Divertissements	2,300,000		
Pour hôpitaux (sur repas)	6,400,000		
Entente fédérale-provinciale	8,500,000		
		22,700,000	
Pour la prévention des incendies		170,000	
			\$369,870,000
Provenant d'autres sources : —			
Ressources Naturelles : —			
Terres et Forêts		15,052,000	
Mines		5,719,000	
Ressources hydrauliques		6,972,000	
Chasse		2,584,000	
Pêcheries		275,000	
Terres de colonisation		34,500	
Attribué au Fonds d'Éducation : —			
Droits de coupe	675,000		
Ressources hydrauliques	5,800,000	6,475,000	
			37,111,500
Licences et permis : —			
Véhicules-automobiles		39,500,000	
Hôtels, restaurants, etc.		650,000	
Loi de l'assistance publique		255,000	
Divers		718,000	
			41,123,000
Honoraires et divers : —			
Loi de l'assistance publique		1,000,000	
Département du procureur général		3,518,000	
Transports et Communications		725,000	
Département du travail		1,145,000	
Secrétariat de la province		325,000	
Ressources hydrauliques		555,000	
Divers		176,100	
			7,444,100
Intérêts : — Placement des fonds d'amortissement			
		4,700,000	
Divers comptes		856,700	
			5,556,700
Fonds d'éducation		43,675,000	
A déduire: Revenus figurant à la rubrique Ressources Naturelles		6,475,000	
			37,200,000
Commission des liqueurs de Québec : —			
Impôt spécial sur les spiritueux (S.R.Q., 1941, c. 255, a. 31)		2,000,000	
Permis et droits		13,000,000	
Compte de commerce	37,000,000		
A déduire: Octroi à l'assistance publique	1,000,000	36,000,000	
			51,000,000
Autres revenus : —			
Paiement de péréquation (net)		64,300,000	
Subside canadien		3,173,400	
Amendes, etc.		951,800	
Divers		66,700	
			68,491,900
Total des revenus			\$617,797,200

Tableau No 4

PROVINCE DE QUÉBEC
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS

Pour l'exercice financier 1960-61

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	\$ 6,005,400	\$ 6,005,400	\$ —
Agriculture.....	33,762,000	32,612,000	1,150,000
Bien-Être social.....	82,282,100	78,282,100	4,000,000
Chasse.....	4,895,000	4,395,000	500,000
Colonisation.....	15,125,000	12,075,000	3,050,000
Conseil exécutif.....	9,417,000	9,417,000	—
Finances.....	10,413,700	10,413,700	—
Industrie et commerce.....	2,523,000	2,523,000	—
Instruction publique.....	109,828,200	107,328,200	2,500,000
Jeunesse.....	25,877,000	20,877,000	5,000,000
Législation.....	1,604,400	1,604,400	—
Mines.....	6,716,000	4,216,000	2,500,000
Pêcheries.....	4,386,000	3,936,000	450,000
Procureur général.....	20,681,000	20,681,000	—
Ressources hydrauliques.....	5,499,000	4,894,000	605,000
Santé.....	74,166,000	74,166,000	—
Secrétaire de la province.....	4,766,500	3,916,500	850,000
Terres et forêts.....	9,520,000	9,300,000	220,000
Transports et Communications.....	922,000	922,000	—
Travail.....	3,851,000	3,851,000	—
Travaux publics.....	52,499,000	19,799,000	32,700,000
Voirie.....	111,887,000	48,787,000	63,100,000
	<u>\$596,626,300</u>	<u>\$480,001,300</u>	<u>\$116,625,000</u>
Service de la dette publique.....	\$ 20,671,000	\$ 20,671,000	

SOMMAIRE

Compte ordinaire :		
Revenus.....		\$617,797,200
Dépenses :		
Ordinaires.....	\$480,001,300	
Service de la dette publique.....	20,671,000	\$500,672,300
		<u>\$117,124,900</u>
Surplus au compte ordinaire.....		
Compte immobilisation.....		<u>\$116,625,000</u>

TABLE DES MATIÈRES

I.— CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE 1959-60	4
a) Dépenses imputables au capital.....	5
b) Surplus au compte ordinaire.....	6
c) Dette per capita.....	8
d) Surplus consolidé.....	8
e) Obligations de la province.....	8
II.— CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960-61 ...	10
a) L'éducation.....	11
b) La protection de la santé.....	12
c) La sécurité sociale.....	12
d) L'activité économique:	
1° L'industrie agricole.....	12
2° L'exploitation de nos richesses naturelles:	
A) La forêt.....	13
B) La production hydroélectrique.....	13
C) Les mines.....	14
D) Les travaux publics et la voirie.....	14
3° L'industrie manufacturière.....	14
Tableau N° 1.— État provisoire des revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1959	17
Tableau N° 2.— État provisoire des dépenses ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1960	18
Tableau N° 3.— Revenus approximatifs pour l'exercice financier 1960-61	19
Tableau N° 4.— Prévisions budgétaires ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier 1960-61	20